



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

CG/pk

P.V. FI 27

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 22 février 2016

Ordre du jour :

Echange de vues avec une mission du Fonds Monétaire International (FMI) sur la situation économique et financière du Luxembourg

*

Présents : M. André Bauler, M. Gilles Baum remplaçant Mme Joëlle Elvinger, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Henri Kox, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz

M. Erik de Vrijer, M. Michael Gorbanyov, M. Francois Painchaud, M. Thierry Tressel, du FMI
Mme Amela Hubic, représentante du Luxembourg auprès du FMI
M. Michel Haas, du ministère des Finances
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Joëlle Elvinger

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission

*

Après présentation respective des membres de la Commission des Finances et du Budget et des membres de la mission du FMI, M. Erik de Vrijer, chef de mission, rappelle que la mission d'examen approfondi de la situation économique et financière du Luxembourg a lieu conformément à l'article IV des statuts du FMI. Dans le cadre de cette mission, la délégation du FMI rencontre des membres du gouvernement, du secteur financier, des chambres professionnelles et les partenaires sociaux.

M. de Vrijer résume la situation du Luxembourg de la manière suivante :

- Les trois dernières années, la croissance économique luxembourgeoise a été forte (surtout en comparaison avec les autres Etats membres de l'UE). Le FMI prévoit une atténuation de cette croissance et sa stabilisation aux environs de 3% à l'avenir.
- Grâce à cette croissance, les finances publiques du pays se portent bien.

- Le Luxembourg est cependant confronté aux risques suivants : la volatilité du secteur financier, l'évolution des régimes fiscaux au sein de l'UE et au niveau mondial et les incertitudes liées à la croissance de l'économie européenne.
- Le Luxembourg gère, pour l'heure, bien l'accueil des réfugiés, mais il est clair que leur afflux présente un certain défi au niveau de leur intégration dans la société luxembourgeoise.
- Le marché du travail a connu une hausse de l'offre d'emplois au cours des dernières années et le taux de chômage commence à baisser.

Le chef de mission conclut que, malgré ces points positifs, le Luxembourg doit s'adapter à l'environnement fiscal changeant et développer des mesures de contingence pour faire face aux risques éventuels. La soutenabilité du système de retraite représente également un défi à long terme auquel il y a lieu de se préparer.

Le Président de la Commission indique que les membres de la Commission partagent l'analyse qui vient d'être présentée. Il la complète en rappelant encore l'exposition du Luxembourg aux risques internationaux. Malgré les risques évoqués, le Luxembourg bénéficie cependant de son appartenance à l'UE et des filets de sécurité mis en place par cette dernière par le biais de l'union bancaire et de la politique monétaire commune, entre autres.

L'évolution des régimes fiscaux au sein de l'UE n'a, pour l'instant, pas eu de répercussions négatives sur le secteur financier luxembourgeois qui a continué de progresser cette dernière année. L'importance d'un « level playing field » en la matière est soulevée.

Un représentant du groupe parlementaire LSAP rappelle que l'hypothèse de croissance de base, utilisée pour tester la soutenabilité du système de retraite dans le cadre de sa réforme, s'élevait à 3%. Il avait, de plus, été tenu compte d'une augmentation de la population active de 1,5% par an. Vu que les chiffres réels ont dépassé ces estimations, l'évolution du système devrait être positive à moyen terme.

Il déclare ensuite que le Luxembourg a déjà fait face, avec succès, au défi de l'afflux massif de réfugiés lors de la guerre des Balkans. Il ajoute que, chaque année, le Luxembourg accueille un nombre considérable d'immigrés.

Un représentant du groupe parlementaire CSV apporte la preuve de la bonne santé du secteur financier luxembourgeois en signalant que la taxe d'abonnement, exclusivement prélevée auprès de ce secteur, est l'impôt dont les recettes ont le plus progressé en 2015. Il fait ensuite allusion aux risques, mais aussi aux avantages que représenterait un éventuel « Brexit », non désiré, pour la place financière luxembourgeoise. Finalement, il souligne encore l'absolue nécessité du respect d'un « level playing field » au niveau mondial des nouvelles règles fiscales développées par l'OCDE.

M. de Vrijer approuve qu'à l'heure actuelle, le ratio dette publique/PIB du Luxembourg se situe légèrement au-dessus de 20%. Il recommande le maintien de ce niveau de ratio bas comme soupape de sécurité en cas de survenue d'un nouveau choc financier (il sera alors possible de mobiliser beaucoup de ressources financières à court terme). La légère marge budgétaire découlant d'une croissance et d'une situation des finances publiques plus positives que prévu doit contribuer au maintien de ce niveau de ratio.

Le chef de mission doute qu'un éventuel « Brexit » puisse avoir des effets positifs pour le secteur des fonds d'investissement luxembourgeois en raison de ses liens intenses avec Londres où se situent la plupart des traders.

Quant au « level playing field » en matière de règles fiscales, il est d'avis que ce dernier peut également présenter des risques de délocalisation d'entreprises.

Un représentant du groupe parlementaire CSV est d'avis que le risque de délocalisation des fonds d'investissement luxembourgeois en cas de « Brexit » n'est pas si grand du fait que

leur établissement au Luxembourg leur permet d'obtenir le « passeport européen » qu'ils perdraient en cas de sortie de l'UE. En ce qui concerne l'instauration d'un « level playing field » en matière de règles fiscales, il souligne que la disparition éventuelle de la pratique des « décisions anticipées » au Luxembourg n'aurait, contrairement à ce que certains veulent faire croire, pas d'impact important.

Un représentant du groupe parlementaire LSAP estime qu'il est très difficile d'évaluer, pour l'heure, les risques de l'évolution de l'environnement fiscal mondial et leurs effets sur l'économie luxembourgeoise. Il ajoute que le secteur financier luxembourgeois bénéficie d'une régulation exemplaire menée par la CSSF qui a amélioré sa politique de régulation et mobilisé des ressources considérables au cours des dernières années. De plus, le pays s'est doté d'un comité du risque systémique en 2015.

Un représentant du groupe parlementaire DP ajoute que l'attractivité du pays ne repose pas seulement sur des critères fiscaux, mais également sur un ensemble d'autres facteurs tels que la formation et la disponibilité de la main d'œuvre, les infrastructures, etc.

Le Président de la Commission attire l'attention sur le fait que le programme gouvernemental prévoit le maintien de la dette nationale à un niveau peu élevé.

M. de Vrijer confirme qu'il est très difficile de quantifier les effets des changements de l'environnement fiscal au niveau mondial sur le secteur financier luxembourgeois. Il ajoute que le secteur financier évolue rapidement et que la CSSF doit sans cesse s'adapter aux nouvelles exigences.

Luxembourg, le 8 mars 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président,
Eugène Berger